

# Le MSU : ce que cela a changé pour l'ACPR



Bilan de la première année du MSU

# Le MSU : ce que cela a changé pour l'ACPR

1. Les champs de compétence
2. Le pouvoir de décisions
3. Les travaux de contrôle
4. L'organisation
5. Le système d'information

# 1. Les champs de compétence

## Établissements significatifs

## Autres établissements

### Agrément

### Contrôle prudentiel

- Respect des exigences prudentielles (CRR) – Fonds propres, levier, liquidité, grands risques,...
- Respect des exigences de gouvernance, gestion des risques, contrôle interne, rémunérations, modèles internes (CRD4)
- Surveillance sur base consolidée et surveillance complémentaire des conglomérats financiers

### Autres contrôles

- Assurance
- Résolution
- Loi de séparation
- Protection de la clientèle et commercialisation
- LCB-FT
- Sociétés de financement

### Réglementations

- Comité de Bâle
- Autorité bancaire européenne (EBA)



+



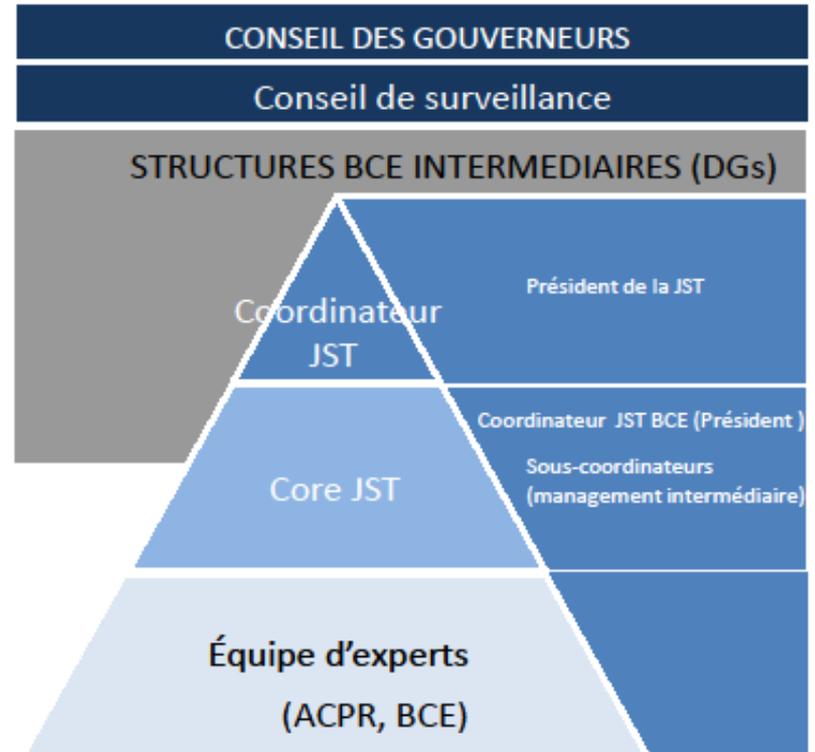
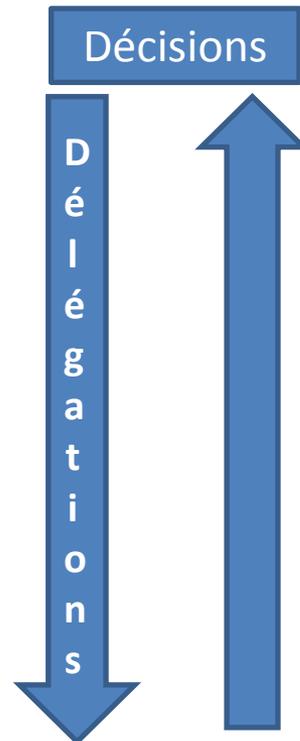
et



## 2 – Le pouvoir de décisions



MSU :  /25



1

### 3. Les travaux de contrôle

Avant : ACPR

Quoi ?

- Évaluer le profil de risque (par type de risque) et la situation financière
- Évaluer la gouvernance et la qualité du dispositif de gestion des risques
- Formuler les mesures correctives nécessaires

Après : JST

Avant : ACPR

Comment ?

- Évaluations des risques
- Entretiens de surveillance rapprochée et autres
- Dossiers collèges
- Suivi des enquêtes sur Place et suivi des recommandations
- Visites sur place
- Courriers
- Notes d'analyse
- Collèges de superviseurs et Crisis Management Groups
- Réunions ou conférences téléphoniques avec les superviseurs étrangers

Après : JST

**Travail en anglais**  
**Plus quantitatif**  
**Plus de *templates***  
**Plus de travaux comparatifs**  
**Plus de formalisme**

# 4. L'organisation

## Modifications dans l'organisation interne

- Nouvelle répartition des portefeuilles des deux directions du contrôle bancaire « permanent » :
  - Regroupement de tous les établissements, quelle que soit leur nature (EC ou non, MSU ou non), selon leur groupe d'appartenance
  - Maintien d'un principe de spécialisation pour certaines entités : banques étrangères ; établissements du secteur public ; établissements spécialisés
- Pas d'impact sur l'organisation de la direction en charge du contrôle sur place
- Création, au sein de la Direction des affaires internationales, d'un service en charge de la coordination et du secrétariat du MSU

### 1<sup>ère</sup> DIRECTION DU CONTRÔLE DES BANQUES

Service 1 – Groupe SOCIETE GENERALE  
Service 2 – Etablissements étrangers en France  
Service 3 – Etablissements du secteur public  
Service 4 – Groupe BNP Paribas

### 2<sup>ème</sup> DIRECTION DU CONTRÔLE DES BANQUES

Service 5 – Groupe CREDIT AGRICOLE  
Service 6 – Groupe BPCE  
Service 7 – Groupe CREDIT MUTUEL et Banques régionales  
Service 8 – Etablissements spécialisés

Service de secrétariat et de coordination du MSU

## Mise en place de structures de coordination internes et externes

- Réunion hebdomadaire des sous coordinateurs de JST
- Groupe d'échange d'information avec d'autres pays pour la préparation des réunions du conseil de surveillance MSU
- Participation trimestrielle des membres ACPR des JST au *Country Coordination Group France* du MSU
- Conférences téléphoniques trimestrielles entre les DG/DGA du MSU et les Directeurs de l'ACPR

# 5 – Le système d'information

Le nouvel environnement MSU impose de réfléchir au système d'information ACPR

1 – Avant le MSU – un système SURFI « intégré » avec les statistiques monétaires



2 – Avec le MSU – quel système d'analyse ? **fondé sur FINREP ou SURFI ?**



Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)